



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

## 1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom commercial	:	Immersol™ 518 N
Fabricant/fournisseur	:	Carl Zeiss Jena GmbH Emplacement Oberkochen
Adresse	:	Carl-Zeiss-Straße 22 D-73447 Oberkochen
Téléphone	:	+49 7364 20-0
Informations Techniques	:	Chemical and material engineering
Téléphone	:	+49 7364 20-4599
Téléfax	:	+49 7364 20-4521
Sécurité des Produits	:	Chemical and material engineering
Mailto	:	gabriele.zeiher@zeiss.com, uwe.hamm@zeiss.com
Numéro d'appel d'urgence	:	Poisoning Control Center
Téléphone	:	+49 551 19240 (24 heures)

### Utilisation de la substance / de la préparation

Secteur	:	Biologie et Médecine, Recherche et développement
Catégorie d'utilisation	:	L'utilisation industrielle et commerciale
Utilisation	:	Huile à immersion pour la microscopie, sans halogènes

## 2. Identification des dangers

### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (SGH) <sup>1</sup>

Irritation cutanée, Catégorie 2  
H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Procédure de classification: Limites de concentration génériques / spécifiques pour la classification

### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE <sup>2</sup>

Xi: Irritant  
R38: Irritant pour la peau.

Dangereux pour l'environnement  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Notes de bas de page, voir paragraphe 16.

## 3. Composition / information sur les composants

### Composants dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

Description	Nombre(s)	Concentration	Symbole(s) Pictogramme(s)	Phrase(s) R Mentions de danger
Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo(5.2.1.0.2.6.) decane) ester	No. d'enregistrement R EACH: 01-0000017636-64-0000 CE: CAS: 195371-10-9	40,00 - 45,00%	Xi	R38
				H315
Bis (isopropyl) naphthalene	No. d'enregistrement R EACH: 01-2119565150-48-0000 CE: 254-052-6 CAS: 38640-62-9	20,00 - 25,00%	Xn, N	R65-R51/53
				H304, H410

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16

Pour le texte intégral des mentions de danger (phrases H), v. paragraphe 16.

#### 4. Premiers secours

Conseils généraux	:	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	:	Veiller à aérer les lieux. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 5 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	:	Rincer la bouche. Le déclenchement artificiel de vomissements est du ressort exclusif de secouristes dûment formés. Consulter un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Produit sec, Mousse, jet de pulvérisation d'eau
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Jet d'eau à grand débit
Risques entraînés par la substance/les produits de sa combustion/les gaz d'émanation	:	Dégagement de gaz carbonique ou de monoxyde de carbone, ainsi que d'autres gaz et vapeurs nocifs possible en cas d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Équipement de protection spécial pour le personnel	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

préposé à la lutte contre le feu

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Procédés de nettoyage/récupération : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé. À préserver de toute exposition directe au soleil.  
Consignes d'entreposage groupé : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas mélanger avec d'autres huiles d'immersions.

### Stabilité au stockage

- Température de stockage : 12 - 28 °C

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Limite(s) d'exposition

- Note : Aucun(e).

### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Protection des mains : Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants de protection adaptés à la manipulation et résistants aux agents chimiques (DIN EN 374). Consulter le fournisseur pour connaître le temps de pénétration des gants de protection.  
Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux, si nécessaire, porter des lunettes de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

protection.  
Protection de la peau et du corps : Entreposer séparément les vêtements de travail.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Conseils supplémentaires : voir section 6

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information générale

Forme : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : légère aromatique

### Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Point/intervalle d'ébullition : > 250 °C  
Point d'éclair : 180 °C (ISO 2592)  
Densité : 0,972 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C (DIN 51757)  
Hydrosolubilité : insoluble  
Viscosité, cinématique : 840 mm<sup>2</sup>/s à 23 °C (DIN 51562)  
Viscosité, cinématique : 245 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C (DIN 51562)

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.  
Conditions à éviter : A protéger de la chaleur, de sources de chaleur et d'une exposition directe au soleil.  
Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

## 11. Informations toxicologiques

### Tests toxicologiques

Irritation de la peau : Irritant pour la peau.  
Irritation des yeux : Aucun(e) à notre connaissance.  
Sensibilisation : Aucun(e) à notre connaissance.

### Information générale



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

Autres indications relatives à la toxicologie : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit est classé selon la directive / le règlement CE. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 12. Informations écologiques

### Information supplémentaire sur l'écologie

Autres données : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts, dans les eaux de surface ni dans le sous-sol. Élimination adéquate Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Emballage non nettoyé : Éliminer comme produit non utilisé.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport par route ADR/RID

Classe : 9 No. UN : 3082 Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Étiquettes : 9  
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)

### Transport maritime IMDG

Classe : 9 No. UN : 3082 Groupe d'emballage : III  
No EMS : F-A, S-F  
Polluant marin : Polluant marin  
Étiquettes : 9  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BIS (ISOPROPYL) NAPHTHALENE, MIXTURE)

### Transport aérien ICAO/IATA

Classe : 9 No. UN : 3082 Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

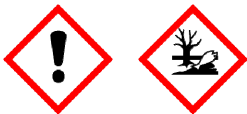
Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)

## 15. Informations réglementaires

### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (SGH) <sup>1</sup>



#### Mention d'avertissement: Attention

#### Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 : Porter des gants de protection.  
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Notes de bas de page, voir paragraphe 16.

### Étiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE <sup>2</sup>

#### Lettre(s) pour le(s) Symbole(s) et indications de danger



Xi : Irritant

#### Phrase(s) R

R38 : Irritant pour la peau.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrase(s) S

S37 : Porter des gants appropriés.  
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Notes de bas de page, voir paragraphe 16.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 5.0

Immersol™ 518 N

Article: 000000-0424-187

Date de révision: 06.03.2015

Date d'impression 03.08.2016

### Réglementations UE

- Directive Seveso II : 96/82/EG: Ne tombe pas sous la Directive Seveso II - / Législation sur les accidents majeurs
- Restrictions : 92/85/EWG:  
Appliquer la Directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et des femmes qui ont accouché récemment ou qui allaitent, et les réglementations nationales correspondantes.
- : 94/33/EG:  
Appliquer la Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes travailleurs, et les réglementations nationales correspondantes.

## 16. Autres informations

Les données susmentionnées définissent exclusivement les exigences de sécurité du produit / des produits et se fondent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sauraient garantir les propriétés des produits décrits, telles que les stipulent les clauses de garantie légales.

### Informations concernant la mise-à-jour

Les modifications par rapport à la version précédente sont identifiées par des traits verticaux en marge gauche de la page.

Ajouts : Section 14

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R38 : Irritant pour la peau.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### Texte intégral des Mentions de danger mentionnées dans la Section 3

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils supplémentaires

Sources: Règ. 1272/2008, Annexe VI, TRGS 900, Détails du fournisseur, TRGS 903, Réglementation internationale sur les marchandises dangereuses

Notes de bas de page :

1] Obligatoire pour les substances à partir du 1 décembre 2010, obligatoire pour les mélanges à partir du 1 juin 2015.

2] Valable pour les substances jusqu'au 30 novembre 2010, valable pour les préparations (mélanges) jusqu'au 31 mai 2015.